

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 avril 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 21 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Eric LE DISSES - André MOLINO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 001-881/15/BC

■ Participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à l'animation du réseau Initiative Marseille Métropole - Approbation d'une convention

DPEATSV 15/12948/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le tissu économique de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est composé majoritairement de très petites entreprises. Le taux de création et de reprise d'entreprises, mais également le taux de disparition, sont parmi les plus élevés de France. Les causes de fragilité des créations et reprises sont multiples : sous capitalisation, isolement, manque de conseils, d'accompagnement, de formation et mauvaise évaluation des risques et des délais.

Le Centre de Promotion de l'Emploi par la Micro-entreprise – CPEM, créé en novembre 1994, a été rebaptisé Marseille Métropole Initiative (depuis fin avril 2011). Depuis 1994, l'association est affiliée au réseau national France Initiative qui fédère 241 plateformes sur tout le territoire.

Depuis fin décembre 2012, l'association Marseille Métropole Initiative est devenue Initiative Marseille Métropole. Ce changement s'inscrit dans la démarche de la fédération nationale qui a changé de marque le 1^{er} octobre 2012. Initiative France a succédé à France Initiative, avec la marque suivante : Initiative France.

**Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015**

L'objectif recherché est de rendre cohérent l'ensemble des noms et signes visuels des 230 plateformes et d'augmenter la notoriété du premier réseau associatif de financement et d'accompagnement des créateurs et des repreneurs d'entreprises.

Initiative Marseille Métropole est l'une des 230 plateformes qui constituent Initiative France, premier réseau associatif d'appui et de financement des créateurs d'entreprises.

Trois types d'aides y sont proposés gratuitement aux porteurs de projet :

- une assistance au montage du projet,
- un soutien financier (prêt d'honneur à taux zéro, sans garantie, la recherche de financements et de garanties bancaires),
- un suivi-accompagnement post-crédation, notamment par une action de tutorat.

En 2013, le Réseau Initiative France a plus de 15.000 porteurs de projets

Le renforcement du fonds de prêt d'honneur, a permis de soutenir des porteurs de projet de création et de reprise d'entreprises en situation de précarité vis-à-vis de l'emploi dans leur grande majorité. Il a également bénéficié à des porteurs rencontrant des difficultés pour accéder « en direct » à un crédit bancaire pour financer leur projet de création – reprise.

L'objectif constant d'Initiative Marseille Métropole est d'améliorer la pérennité des entreprises financées, tout en apportant à ses équipes permanentes et bénévoles les moyens tant logistiques que matériels, de mener à bien leurs missions.

Ses missions portent sur l'accompagnement des porteurs de projets mais également sur la gestion des prêts d'honneur.

En 2014, 165 entreprises ont été soutenues contre 151 en 2013, pour 260 prêts à taux zéro accordés (prêts d'honneur et Nacre).

En 2014, 79 contre 73 entreprises en 2013 ont été soutenues par un prêt Nacre.

Le taux de couplage du prêt d'honneur avec un prêt bancaire est de 87%. Ainsi avec 1 euro de prêt à taux zéro, 5,5 euros de prêt bancaire sont levés (effet de levier de 5,5). A titre de comparaison, en 2005, le taux de couplage était de 40 % et l'effet de levier de 2,1.

Programme d'actions 2015 :

Initiative Marseille Métropole a pour objectifs :

- o De soutenir et de financer par un prêt d'honneur à taux zéro, 195 projets répartis de la façon suivante :
 - 145 créations
 - 50 reprises (fonds de commerces dont activités artisanales)
- o 17 prêts d'honneur croissance
- o Conforter l'intermédiation bancaire avec un effet de levier avec les prêts bancaires complémentaires de 5 avec un taux de couplage de 90%
- o Poursuivre et professionnaliser les actions de suivi :
 - 150 chefs d'entreprises suivis (suivi technique, parrainage)
 - 8 sessions de formations avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
 - 9 réunions thématiques
- o Assurer une meilleure implantation sur les territoires de MPM pour recevoir les porteurs de projet

Le budget prévisionnel de fonctionnement, pour 2015 à 681.683 euros contre 686.467 euros en 2014.

Les dépenses par grands postes s'élèveraient à :

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

477.022 euros :	Charges de personnel
74.011 euros :	Mise à Disposition (locaux et frais d'affranchissement – avantages en nature) Ville de Marseille
69.800 euros :	Autres services extérieurs
33.600 euros :	Services extérieurs
12.250 euros :	Achats, fournitures
15.000 euros :	Action d'accompagnement et de suivi
0 euros :	Charges exceptionnelles

La part des charges de personnel s'élève à 70 % du budget.

L'équipe d'Initiative Marseille Métropole est composée de 11 permanents et de près d'une centaine bénévoles qui participent activement à son action, en participant aux comités ou en parrainant les porteurs de projets soutenus.

Les recettes sollicitées sont constituées par :

216.000 euros :	Ville de Marseille
110.000 euros :	Dispositif Nacre (dispositif Etat avec la Caisse des Dépôts)
180.226 euros :	Mise à Disposition (avantages en nature) Ville de Marseille
52.200 euros :	Région Provence Alpes Côte d'Azur
57.257 euros :	Cotisations et entreprises
35.000 euros :	MPM
15.000 euros :	Département des Bouches-du-Rhône
13 000 euros :	Etat emplois d'avenir
3 000 euros :	Produits d'activités annexes

Le budget prévisionnel ne comporte aucune participation des fonds structurels de l'UE.

Les actions proposées par Initiative Marseille Métropole s'inscrivent dans les orientations de la Métropole.

Il est proposé au Bureau de Communauté de participer, au titre de l'année 2015, à l'animation du réseau Initiative Marseille Métropole, en apportant une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros dont les modalités sont définies dans une convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la création d'entreprises par un dispositif de soutien efficace sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 20.000 euros au titre de l'année 2015, à Initiative Marseille Métropole.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Initiative Marseille Métropole

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Chapitre 65 - article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué - Développement
économique - Zones d'Aménagement Concerté

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Patrick BORE

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER